



Commune de Mauriac (Cantal)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du trois avril, sous la présidence de Monsieur Samuel LEBEAUX, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 03 avril 2026

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Présents :

Samuel LEBEAUX
Andrée BROUSSE
André ARNOULD
Stéphanie SERIEIX
René DUBOURG
Mireille LEOTY
Olivier PRAT
Marie-Thérèse PRAT
Didier DELTHEIL
Yvan PAUNET
Laurence SOURZAT
Chantal RIBOULET
Frédéric CONSTANT
Elodie CAMPHIN
Romain BROUSSE- -BARBAT
Joaquin VEGA
Jean Jacques VAISSIER
Valérie CABECAS
Cyrille ROLLIN

Etaient représentés :

Jean-Pierre CHAMPAGNAC ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE,
Bérengère MORIN ayant donné pouvoir à Mireille LEOTY,
Lilou MAILLOT ayant donné pouvoir à Stéphanie SERIEIX,
Elisabeth BALADUC ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER.

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Laurence SOURZAT.

2026-04-09/ 5

Débat des Orientations Budgétaires 2026

Monsieur le Maire rappelle que la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires est un préalable obligatoire au vote du budget pour les communes de plus de 3500 habitants.

Le Conseil Municipal,
Vu les articles L 2312-1 et L5217-10-4 du Code Général des Collectivités,
Vu le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	23	0	0

DIT avoir débattu des orientations budgétaires pour l'exercice 2026 sur la base du rapport présenté par Monsieur le Maire.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
A Mauriac, le 09 avril 2026

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le 14/04/2026

ID : 015-211501200-20260409-DELB20260409_5-DE

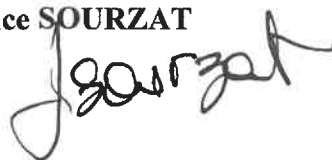
Le Maire,



Samuel LEBEAUX

La Secrétaire de séance,

Laurence SOURZAT



Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1

**Vu pour être annexé à la délibération n° 2026-04-09/5
du 9 avril 2026**

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le 14/04/2026

ID : 015-211501200-20260409-DELB20260409_5-DE



Le Maire, La Secrétaire,

Rapport d'orientations budgétaires 2026

Introduction

La présentation des Orientations Budgétaires est un préalable obligatoire au vote du budget.

Cette présentation doit avoir lieu normalement dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget et énoncer les grandes lignes de l'exercice à venir.

Le budget 2026 qui sera proposé au prochain conseil reprendra, comme les années précédentes, les résultats du Compte Financier Unique de l'exercice écoulé dont l'affectation vient d'être votée ainsi que les restes à réaliser en recettes et en dépenses d'investissement.

Le budget pourra être modifié en cours d'exercice comme les années précédentes par des décisions modificatives.

Contexte

Le budget 2026 sera élaboré dans le contexte de début de notre mandature et de troubles internationaux qui font persister des incertitudes sur la pérennité du niveau des dotations et des subventions et surtout vont impacter les charges de fonctionnement.

Pour ce nouvel exercice budgétaire, il s'agit d'un budget élaboré au plus près des intérêts de la commune dans un contexte incertain (notamment avec les conséquences de l'inflation et des troubles internationaux), tout en conservant une amplitude d'intervention dans les charges courantes.

- Ce budget sera également encadré
 - o par une revalorisation par l'Etat des bases fiscales, + 0,8 % contre 1,7 % en 2025 (coefficient de revalorisation forfaitaire/sur indice des prix),
 - o par le gel de la compensation de la fiscalité professionnelle suite à la mise en œuvre de la FPU en 2016 et qui est donc figée à hauteur de 740 133 €/an (CFE, Taxe additionnelle TF/PNB, CVAE, TASCOT, IFR).

A ce jour nous disposons du montant notifié des dotations ainsi que des produits fiscaux.

Malgré ce contexte, nous proposerons un budget primitif 2026 sans augmentation des taux d'imposition sur la part communale que nous maîtrisons (en dehors de la revalorisation des bases fiscales imposées par les services fiscaux).

Notre volonté est de maintenir un niveau d'endettement maîtrisé tout en poursuivant un programme d'investissement à long terme.

En fonctionnement

Le budget de fonctionnement devrait s'équilibrer à hauteur de 6 600 000 €

L'équilibre du budget a été réalisé en fonction des données fournies par les services de L'Etat, à savoir du montant des dotations (à hauteur d'environ 1 300 000 €) et du produit de la fiscalité locale (à hauteur d'environ 2 800 000 €).

Nous porterons nos premiers efforts sur l'embellissement de la ville.

Nous devons aussi prendre en compte suite à l'ouverture de la micro crèche, une année complète de fonctionnement.

Nous devons enfin continuer à inscrire en dépense le reversement du FNGIR (fonds national de garantie individuel des ressources suite à la réforme de la taxe professionnelle de 2010) qui ne devait être que provisoire à l'origine (150 393 €) et la contribution au SDIS de 152 500 €.

Les charges financières seront quant à elles d'environ 100 000 €

En Investissement

Les résultats du Compte Financier Unique 2025 vont nous permettre, malgré un déficit d'investissement reporté, de poursuivre les investissements.

Le budget d'investissement 2026 devrait s'équilibrer à hauteur de 3 700 000 €

En dépenses, le budget 2026 prendra d'abord en compte le remboursement en capital des emprunts à hauteur de 815 000 € et les restes à réaliser pour 88 093 € et le déficit d'investissement reporté de 172 779 €

Au titre des travaux : la poursuite de ceux engagés en 2025 et de nouvelles opérations qui pourront faire l'objet d'arbitrages :

- Poursuite des travaux de réhabilitation des logements de la Gendarmerie (sur un bâtiment après l'achèvement des deux premiers),
- Poursuite des travaux d'assainissement des eaux pluviales sur le secteur Labiou (dont avenue Augustin Chauvet),
- Poursuite des travaux de voirie (trottoirs, réparations, mobilités) dans le cadre du marché annuel de travaux de voirie,
- Finalisation de l'étude pour la 2^{ème} tranche rénovation groupe scolaire (bâtiment primaire et cour buissonnière),
- Poursuite de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour aider les propriétaires occupants et bailleurs à réaliser des travaux,
- Acquisition de matériels pour les services techniques et administratifs,

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le 14/04/2026



ID : 015-211501200-20260409-DELB20260409_5-DE

En recettes le budget sera abondé :

- par un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement qui pourrait s'élever à 800 000 €
- par une partie de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement à hauteur de 850 000 €,
- par le FCTVA à hauteur de 195 000 €,
- par la dotation aux amortissements pour environ 230 000 €,
- par les restes à réaliser pour 21 000 €,
- par les nouvelles subventions notifiées,
- par les possibles recettes de ventes de biens et terrains.

Enfin lors du vote du budget, il sera également proposé ceux des deux lotissements.